



Matricule 52.082.014.02
cecs.couillet@cecscouillet.eu

Chers Parents,
Chers élèves,

La dernière journée de cours de remédiation a eu lieu ce vendredi 19 juin 2020.

Vous attendez tous avec impatience les résultats concernant la décision de délibération de cette fin d'année scolaire très particulière.

Fin mai, vous avez reçu le document concernant les modalités d'évaluation, de certification, de délibération et de recours.

Comme annoncé dans ce document, **nos délibérations auront lieu le 25 et le 26 juin**. Elles se dérouleront comme suit :

- Les classes du 1^{er} degré (1^{er} et 2^{ème} année), du 2^{ème} degré (3^{ème} et 4^{ème} année) et les 5^{ème} années seront délibérées le 25 juin 2020.
- Les classes de 6^{ème} et de 7^{ème} seront délibérées le 26 juin matin.

Vous serez averti par téléphone et par mail en cas de refus par un de nos éducateurs le jour même de la délibération, dans le courant de l'après-midi.

Si vous ne recevez pas d'appel ou de mail de notre part, c'est que votre enfant est admis dans l'année supérieure.

Il n'y aura pas de travaux de vacances et de réévaluations en septembre. Dès la rentrée scolaire 2020-2021, nous mettrons en place, avec l'équipe éducative, le plan nécessaire afin de remédier aux manquements constatés suite à la crise sanitaire connue (covid-19).

Uniquement pour les élèves qui seraient réorientés ou refusés (AOB-AOC):

Nous vous invitons à venir consulter le dossier de votre enfant afin de comprendre la décision prise pour son parcours scolaire et son avenir, ce dernier étant une de nos priorités :

- Le 26 juin de 13h à 16h05 pour les élèves du 1^{er} et 2^{ème} degrés.
- Le 29 juin de 8h20 à 12h pour les élèves du 3^{ème} degré.

Concernant la distribution des bulletins :

- En ce qui concerne toutes les classes (sauf les classes terminales) les bulletins seront envoyés par mail par les titulaires de classe. Par sécurité, vous recevrez une copie par courrier postal.
- Pour les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} années (sauf les 6^{ème} P Pué), ils seront distribués le 30 juin sur le site de Marcinelle suivant un horaire de passage précis que le titulaire vous communiquera. Attention, l'élève ne pourra être accompagné que par une seule personne et vous serez munis de votre masque de protection.

Si vous ne venez pas chercher votre bulletin et vos attestations de réussite provisoires, les documents seront disponibles du 1/07 au 3/07 et à partir du 17/08 de 9h à 16h, au secrétariat des élèves de Couillet.

Et nous vous priions de croire, chers Parents, chers Elèves, en l'expression de notre considération distinguée. Et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de cette année peu commune.

Laurence Duvivier

Directrice

Stéphanie Michot

Directrice-Adjointe